

Accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour le territoire du Yukon

Coup d'œil sur le Yukon	
Places	<ul style="list-style-type: none"> • Les places offertes en garderies agréées sont suffisantes pour répondre au besoin de 31,4 pour cent des enfants âgés de zéro à 5 ans (2016)³¹. • La maternelle à temps plein et en demi-journée est offerte aux enfants âgés de cinq ans, mais elle n'est pas obligatoire.
Tarifs	<ul style="list-style-type: none"> • Tarifs de garde moyens par mois en garderie (2016-2017) <ul style="list-style-type: none"> • Poupes - 796 \$ • Bambins - 709 \$ • Enfants d'âge préscolaire - 693 \$
Mode d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • 65 pour cent des services de garde réglementés pour les enfants âgés de zéro à 12 ans sont à but lucratif (2016).
Salaires	<ul style="list-style-type: none"> • S.O.
Allocations territoriales (2015-2016)	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions pour frais de garde : 1 801 000 \$ • Financement ponctuel <ul style="list-style-type: none"> • S.O. • Financement récurrent <ul style="list-style-type: none"> • Subvention directe d'exploitation 3 984 000 \$ • Mesures de soutien pour les enfants ayant des besoins particuliers 470 000 \$ • Autres programmes de financement connexes <ul style="list-style-type: none"> • Centre de développement de l'enfant de Whitehorse 2 306 571 \$
Dépenses totales pour les services de garde réglementés 6 255 000 \$	

³¹ Les provinces et les territoires offrent tous des services de garde en milieu familial réglementés, mais on ne dispose pas de la répartition par tranche d'âge (0 à 5 ans et 6 ans à 12 ans). En 2016, les places en services de garde réglementés (garderie et service de garde en milieu familial) au Yukon répondaient au besoin de 22 pour cent des enfants âgés de zéro à douze ans.

Initiatives récentes au Yukon

On attribue à l'éloignement géographique les nombreuses difficultés en matière d'AGJE auxquelles fait face le Yukon : les problèmes de rétention du personnel formé, le coût élevé des aliments et des fournitures et les ressources nécessaires pour entretenir et exploiter des garderies agréées. En octobre 2017, trois collectivités n'avaient pas de services de garde agréés.

À l'été de 2017, le ministère de la Santé et des Services sociaux a entrepris une consultation auprès de groupes concernés et des dirigeants des Premières nations afin de définir les priorités du Yukon en matière d'AGJE.³² Un certain nombre de priorités communes ont été dégagées de l'exercice, notamment améliorer la qualité, l'accessibilité, l'inclusion et la flexibilité des services et veiller à ce que les programmes et les services demeurent le plus possible axés sur la communauté.

Le plan d'action portera sur quatre grands domaines : (1) améliorer la qualité de l'AGJE par la formation; (2) accroître l'abordabilité et l'accessibilité; (3) stimuler l'innovation; et (4) offrir des services de garde inclusifs.



³² Cette consultation se poursuivra parallèlement au déploiement du financement.

PLAN D'ACTION DU TERRITOIRE DU YUKON

Transferts fédéraux	Exercice 1 : 2 391 493 \$	Exercice 2 : 2 391 156 \$	Exercice 3 : 2 391 156 \$	TOTAL : 7 173 805 \$
---------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	-------------------------

Accessibilité et abordabilité³³

- **4 317 112 \$ sur trois ans** pour améliorer l'abordabilité et l'accessibilité :
 - 3 212 112 \$ sur trois ans pour bonifier la Subvention directe d'exploitation. On s'attend à ce que cette mesure stabilise les frais de garde pour 864 enfants et rende viables les services de garde en milieu rural. On s'attend également à ce que cet investissement permette la création de 19 nouvelles places pour poupons.
 - 450 000 \$ sur trois ans pour le Fonds d'amélioration, lequel fournit du financement aux garderies agréées pour qu'elles se conforment aux normes de santé et de sécurité (cette mesure devrait permettre à toutes les garderies de poursuivre leurs activités).
 - 75 000 \$ sur trois ans pour la Subvention aux grands-parents. Cet investissement permettra d'augmenter la subvention pour frais de garde afin d'inciter les grands-parents à utiliser des services de garde réglementés.
 - 60 000 \$ sur trois ans pour le Fonds de démarrage, lequel fournit un montant fixe aux nouveaux services de garde pour les aider à se conformer aux normes de santé et de sécurité. On s'attend à ce que cet investissement permette l'ouverture de deux nouvelles garderies et la création d'environ 30 places.
 - 222 200 \$ sur trois ans pour financer neuf places flexibles en garderie, accessibles toute l'année, à Whitehorse, Watson Lake et Dawson City pour les enfants dont les parents suivent un traitement contre la toxicomanie. Ce montant comprend aussi des fonds pour l'inclusion et l'équité et du financement pour les gouvernements des Premières nations (voir ci-après).

³³ Étant donné la façon dont le plan d'action est structuré, il est logique d'examiner ces deux catégories ensemble.

Conditions de travail

- **650 000 \$ sur trois ans** pour améliorer la qualité par la formation :
 - 60 000 \$ sur trois ans alloués à une activité annuelle de perfectionnement professionnel et de formation qui permettra aux éducatrices et éducateurs à la petite enfance d'échanger des pratiques exemplaires, d'avoir accès à des activités de formation et de perfectionnement professionnel et d'acquérir des connaissances à transmettre à leurs collègues en retour (environ 132 éducatrices et éducateurs en profiteront).
 - 100 000 \$ sur trois ans pour des bourses d'études accordées aux éducatrices et éducateurs à la petite enfance actuels et futurs (10 étudiant.e.s en profiteront).
 - 270 000 \$ sur trois ans pour le Collège Yukon afin d'offrir plus de soutien et d'encadrement en EPE aux étudiant.e.s des collectivités rurales du Yukon, notamment aux étudiant.e.s inscrit.e.s à des cours sur Internet menant à l'obtention de leur diplôme en EPE (cette mesure devrait ajouter huit diplômé.e.s en EPE par année).
 - Les sommes restantes seront utilisées pour déployer un nouveau programme d'études.

Mode d'exploitation

- Aucune mention particulière

Inclusion, équité et diversité

- **1 150 000\$ sur trois ans** pour offrir des services de garde inclusifs :
 - 1 110 000 \$ sur trois ans pour le Programme de services de garde subventionnés et pour bonifier les programmes éducatifs des garderies agréées. Cet investissement peut prendre la forme de mesures de soutien individuelles, de ratios réduits, d'équipements spécialisés et de formation du personnel (on s'attend à ce que cette mesure profite à cinq enfants présentant des comportements difficiles).
 - 40 000 \$ sur trois ans alloués à l'outil de dépistage du développement *Ages and Stages Questionnaire (ASQ)*. Cet argent servira à former les éducatrices et éducateurs à la petite enfance afin qu'ils puissent utiliser le questionnaire ASQ et mieux orienter les enfants vers les ressources appropriées. Cet outil sera offert gratuitement en ligne à toutes les familles.
 - 280 000 \$ sur trois ans pour le Fonds d'enrichissement qui fournit sur une base ponctuelle du financement aux services de garde agréés pour l'achat de jouets et d'équipements adaptés à la culture et au développement des enfants afin de favoriser l'inclusion et la qualité des services.

- 30 000 \$ sur trois ans pour une étude de faisabilité, réalisée par l'Association franco-yukonnaise, en vue d'accroître le nombre de services de garde francophones. À court terme, cet argent permettra également de soutenir la création d'au moins 30 places supplémentaires dans des services de garde francophones.
- 210 000 \$ sur trois ans pour du financement ponctuel destiné aux gouvernements des Premières nations afin de mieux comprendre les besoins de leurs populations en matière d'AGJE et de les soutenir dans leurs demandes pour obtenir des fonds d'autres sources.
- 210 000 \$ sur trois ans pour la mise en œuvre du programme *À manipuler avec soin*, lequel outillera les éducatrices et éducateurs et les parents pour les aider à composer avec les problèmes d'attachement et de santé mentale des enfants et à créer un milieu qui répond aux besoins uniques de l'enfant.

Autre

- 220 000 \$ seront alloués sur trois ans pour créer un programme éducatif adapté sur le plan culturel au développement et à l'éducation des enfants âgés de zéro à cinq ans. On s'attend à ce que toutes les garderies mettent en œuvre ce programme.
- 360 000 \$ sur trois ans pour l'administration, soit la préparation des rapports, des vérifications et des évaluations exigés en vertu de l'accord bilatéral.

En quoi le plan d'action du Yukon est-il innovateur?

Le Yukon s'attaque à certains problèmes en mettant en place des mécanismes inhabituels dans le domaine de l'AGJE, notamment la subvention pour les grands-parents, des services pour les parents qui suivent un traitement contre la toxicomanie et le programme *À manipuler avec soin*.



Suivant la signature en 2017 de l'entente sur le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le gouvernement fédéral a conclu des accords bilatéraux avec chaque province et chaque territoire et un accord asymétrique avec le Québec. Pour en savoir plus sur ces accords, rendez-vous à

[serviceseducatifspourtous](https://www.serviceseducatifspourtous.ca)



Un Enfant | Une Place